



Vu la fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, en date de mai 2021,

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022,

Vu la circulaire de la Première Ministre n° 6374/SG en date du 29 septembre 2022,

Vu le marché de travaux « voirie VICC 2020 - Commune de Kanfen - rue du Moulin - aménagement qualitatif et de sécurité » n° 1988VKMC attribué le 10 décembre 2019 à l'entreprise LINGENHELD,

Considérant la pandémie mondiale de COVID-19 et le contexte international de crise, que connaît la France, et ses répercussions, à la fois sur la disponibilité et l'approvisionnement des matériaux, et la forte augmentation du prix des matières premières, de fournitures et de l'énergie,

Considérant, la volatilité des cours, l'entreprise LINGENHELD, attributaire du marché ne peut maintenir son offre tarifaire,

Considérant le courrier recommandé, en date du 24 août 2022, par lequel l'entreprise LINGENHELD a saisi la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, afin de solliciter une indemnité sur le fondement de la théorie de l'imprévision, la modification des prix ayant porté atteinte aux conditions de la mise en concurrence initiale,

Considérant les recommandations et instructions gouvernementales relatives à l'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision,

Considérant l'augmentation imprévisible, dans sa survenance, dans son ampleur au vu des justificatifs chiffrés présentés,

Considérant le positionnement de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, sur une indemnisation à hauteur de 80 % du surcoût des matériaux pour le marché de voirie communautaire - rue du Moulin à Kanfen, attribué à l'entreprise LINGENHELD à DABO (57850), soit une augmentation du prix initial de 19 660,80 €, pour un coût total H.T. de travaux de 414 966 € H.T., après augmentation le coût total des travaux s'élève à 439 541,99 € H.T.

Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- d'accepter la conclusion d'un protocole transactionnel portant indemnisation à l'entreprise LINGENHELD à DABO (57850), relative aux surcoûts des matériaux du marché de voirie communautaire - rue du Moulin à Kanfen,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,  
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **16 NOV. 2022** Le Président

Publiée le : **16 NOV. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **16 NOV. 2022**





JUL 19 1955

JUL 19 1955

JUL 19 1955

